Département du VAL D'OISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'Attainville

Pièce 6 : documents graphiques
6-2 : plan du bourg au 1/1400e

Version : Février 2022

Révision du PLU	IngESPACES
Document approuvé le :	Cité Descartes 23, rue Alfred Nobel 77420 Champs-sur-Marne TEL : 01 64 61 86 24

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire
IngESPACES
Urbanisme, Environnement, Déplacements

Repère	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
1	Commune	Stationnement et cheminement piéton	295
2	SIAH	Entretien des cours d'eau	94 637

Prescriptions

- Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé

Elément à préserver au titre de l'article L.113-1

- Espace boisé classé

Eléments à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU

- Espace public ou parc paysagé
- Vergers
- Alignements d'arbres
- Arbres remarquables
- Cours d'eau et axes de ruissellement
  inconstructibilité de 10m de part et d'autre de l'axe en zone A et N
  inconstructibilité de 5m de part et d'autre de l'axe en zone U et AU
- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine protégé au titre des Monuments historiques
- Murs remarquables
- Vues remarquables

Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU

- Sentes piétonnes

Zones humides

- Zones humides avérées (classe 2)
- Zones humides potentielles (classe 3)
- SAGE - Zones humides avérées
- SAGE - Enveloppes de probabilité de zones humides

Zone urbaine

- UA
- UAa
- UB
- UBa
- UE

Zone à urbaniser

- AUI

Zone agricole

- A
- Aa
- Ac
- Ap

Zone naturelle et forestière

- N
- Nh

Zones Non Aedificandi et marges de recul par rapport aux infrastructures routières

- Zone Non Aedificandi (non constructible) de 100 m (zones A et N) de part et d'autre des plateformes autoroutières de la Francilienne et du prolongement de l'A16
- Autres marges de recul - R1 de 75 m de part et d'autre de l'axe central de la voirie pour la RD 301
- Axe de la Francilienne et de l'A16